

Etude de Me PAOLETTI
Commune de CENTURI
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 25/ 04/2024

Suivant acte reçu par Me Christophe RAMAZZOTTI Notaire à ROGLIANO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérant

-

Madame Carine Andrée Yvonne **FRANSEN de SCHOMBERG GERVASI**,
orthophoniste, demeurant à NICE (06100) 18 boulevard BEHRA.

Née à CENTURI (20238) le 17 septembre 1960.

Divorcée de Monsieur Jean François **OLLIVIER** suivant jugement rendu par le tribunal
judiciaire de NICE (06000) le 17 septembre 2010, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Désignation du Bien

-

A CENTURI (HAUTE-CORSE) 20238, .

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	307	PORTO	00 ha 03 a 05 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr
ramazzotti@notaires.fr**